

ABONNEMENT.

Souvenir :
1 an... 30 fr.
6 mois... 18
3 mois... 10
Poste :
1 an... 35 fr.
6 mois... 18
3 mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 00
Réclames, — : 30
Faits divers, — : 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées;
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

9 Novembre 1882.

Chronique générale.

C'est aujourd'hui la rentrée des Cham-
bres. M. Duclerc lira aux députés la déclara-
tion du gouvernement dont les termes n'é-
taient pas encore arrêtés au conseil tenu
avant-hier soir au ministère des affaires
étrangères. Les ministres se sont réunis de
nouveau hier soir pour arrêter le texte qui
sera soumis aujourd'hui en conseil à l'ap-
probation du Président de la République.
Ce document, paraît-il, sera assez étendu,
le gouvernement voulant faire à la Chambre
l'exposé très-net et très-complet de sa politi-
que et de son programme, et entrer dans
quelques détails sur les événements qui se
sont produits depuis la séparation des
Chambres.

L'ordre du jour ne porte que le tirage au
sort des bureaux et le règlement de l'ordre
du jour.

On croit, dit le National, qu'après la fixa-
tion de son ordre du jour, la Chambre s'a-
journera à lundi.

La Marseillaise, dans un article qui a
causé quelque sensation au Palais-Bourbon,
accuse M. Gambetta de conspirer avec le duc
d'Aumale et le duc Decazes.

On se préoccupe quelque peu, dans le
monde parlementaire, des propos de disso-
lution qui ont cours depuis quelques jours.
L'Union croit pouvoir affirmer que la nou-
velle d'après laquelle M. Duclerc serait en
possession d'un décret de dissolution est
inexacte. Aucun décret de cette nature n'a
encore été signé par M. Grévy.

Protestation des résidents français en Égypte.

On télégraphie de Londres, 8 novembre :
« Les choses se gâtent au Caire et à
Alexandrie. Les Français revenus dans ces
deux villes se déclarent hautement hostiles
au joug de plus en plus tyrannique des An-
glais. M. Brédif est l'objet de véritables ova-
tions; il y a une sourde animosité entre les
fonctionnaires anglais et français de tous
grades.

« L'Égypte n'étant pas pays conquis, mais
simplement pays débarrassé d'une révolu-
tion, les Français réclament aide et protec-
tion du gouvernement de France; ils vont
signer une pétition à M. Duclerc pour que
leurs situations et leurs droits soient respec-
tés. La colonie française se voyant lésée ré-
clame la présence du marquis de Noailles au
Caire, puisqu'il faut des ambassadeurs pour
réorganiser l'Égypte.

« M. Brédif remettra sa protestation en-
tre les mains de lord Dufferin. »

On mande de Berlin à la Gazette de Colo-
gne :

« On commente beaucoup le démenti offi-
ciel donné à la nouvelle que les puissances
avaient engagé des pourparlers avec la
Suisse au sujet des anarchistes.

« Tous les cabinets se sont engagés, vis-
à-vis de la France, à faire une enquête sur
le mouvement anarchiste et à se concerter
pour l'étouffer. Cette promesse a été faite au
ministère des affaires étrangères par un cer-
tain nombre d'ambassadeurs, il y a quel-
ques semaines, lors d'une réception offi-
cielle.

« Mais le bruit qu'une pression avait été
exercée sur la Suisse est faux. Celle-ci s'est
empressee d'elle-même de faire une enquête
sur son territoire, enquête par laquelle il a
été démontré que les bruits sur le mouve-
ment anarchiste en Suisse étaient exagé-
rés. »

Des conversations échangées entre un
grand nombre de députés, il résulte que
dans les départements on est fatigué de l'in-
certitude qui pèse sur nos affaires intérieu-
res; que petits et grands, riches et pauvres,
tous imploront un répit aux compétitions poli-
tiques, afin de pouvoir reprendre un tra-
vail dont tout le monde a besoin.

Comment concilier ces affirmations de
nos députés avec les renseignements jour-
nellement transmis par les préfets, qui pré-
tendent que le pays se désintéresse de plus
en plus de la politique et que, à part quel-
ques énergumènes, la majorité des citoyens
se préoccupe peu de ce qui se passe ?

Les républicains en sont venus à la pé-
riode des aveux; témoin cette déclaration
d'un de leurs organes, le Petit Journal :

« La guerre religieuse est viande crue;
pour remplacer Dieu, le budget a été grevé
de cent millions par an. »

LA CROIX.

On connaît la circulaire Duvaux; elle livre
les crucifix des écoles au bon plaisir des
préfets; elle ne les proscribit pas absolument,
elle les tolère. Le bon plaisir du préfet, ce
sera celui du député, ou plutôt celui de
quelque meneur électoral dont le député a
besoin. Un politicien de village, un ennemi
du curé, décidera au cabaret qu'il faut en-
lever le crucifix de l'école; il s'adressera au
député, qui en écrira au préfet, et le préfet
ordonnera, conformément au vœu de la po-
pulation, l'enlèvement du crucifix.

La chose se passera ainsi dans beaucoup
de communes. Les croix vont peu à peu dis-
paraître de tous les lieux publics. Ici la
dynamite, là un arrêté préfectoral les fera
sauter. C'est le moment pour les chrétiens
d'arborer plus que jamais la croix. M^r l'é-
vêque de Nancy, dans une éloquente lettre
pastorale, invite les enfants et surtout les fem-
mes et les jeunes filles chrétiennes, à porter

ostensiblement la croix sur leur poitrine
comme la plus belle parure.

C'était l'usage autrefois dans les familles
chrétiennes de se parer du signe de notre
rédemption. La croix était le bijou com-
mun. Femmes et jeunes filles de toute con-
dition la portaient avec honneur, et il n'é-
tait si pauvre famille qui n'eût hérité des
ancêtres une croix d'or ou d'argent. C'est
bien le moment, suivant le conseil de M^r
Turinaz, de remettre partout en honneur
cette pieuse coutume des aïeux : « Aujour-
d'hui, dit l'Espérance de Nancy, qu'une
guerre insensée est déclarée à Dieu, au
Christ, on ne saurait trop engager les chré-
tiens de toutes conditions et de tout âge à
témoigner à tous les yeux leur vénération
pour le signe de notre redemption. »

Ce conseil s'adresse à tous les chrétiens.
L'excellent journal de Nancy émet un vœu
qui concerne plus particulièrement les en-
fants des écoles. « Partout où l'on enlèvera
de l'école le crucifix, les parents, dit l'Espé-
rance de Nancy, qui gémissent de cette im-
piété, ne pourraient-ils attacher au cou de
tous leurs enfants fréquentant les classes un
crucifix bien apparent, bien visible ? Cette
protestation, qui nulle instruction ministé-
rielle, académique ou préfectorale, ne sau-
rait prohiber, aurait son éloquence et serait
peut-être comprise des auteurs et fauteurs
de la loi de malheur. »

Un vœu qui répond si bien aux senti-
ments chrétiens des familles sera entendu.
On abat la croix sur les places publiques,
on arrache des murs les crucifix; que les
chrétiens les relèvent et les portent avec
honneur sur eux-mêmes. Nous attendrons
la loi qui prohibera le port public de la
croix.
(Univers.)

La question des emblèmes religieux pla-
cés dans les écoles, revenant à l'ordre du
jour, on ne lira pas sans intérêt les vers sui-
vants de Victor Hugo qui nous tombent sous
les yeux.

Voici ce quatrain que composa le grand
poète un jour où on lui présentait un cru-
cifix :

43 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR

M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUR.

CHAPITRE XVII

(Suite.)

Un matin, l'ordre que l'on sait, l'ordre à jamais
maudit : « Mettez-le feu ! » tomba sur Paris terrifié.
Il s'agissait, pour les membres de la Commune,
de placer un rempart de flammes entre eux et
l'armée de Versailles.

Pour le citoyen Bourgeal, il s'agissait d'abord de
mettre l'étincelle sur un toit condamné.

Ce fut d'une simplicité terrible.
L'ambulance inviolable, où flottait la croix de
Geneviève, s'élevait entre l'hôtel clos d'un opulent
fabriquant de meubles de luxe, sorti de Paris dès le
début de l'insurrection, et une maison de rapport
occupée par de petits bourgeois.

L'hôtel clos, propriété d'un « réactionnaire »,
fut marqué dans la nuit d'une raie de pétrole sur
le double battant ouvré de sa porte cochère.

La maison de rapport comptait parmi ses loca-
taires quelques malheureux qui se cachaient pour

ne pas servir la Commune. On la badigeonna d'un
fuyable coup de pinceau.

Une tonne du terrible liquide fut échouée dans
le ruisseau qui bordait le trottoir des trois immeu-
bles.

C'était le signal. Les affiliés de Bouvier firent le
reste.

A l'aube, ils étaient en mesure d'agir.

Une voiture de produits chimiques réquisitionnés
qui se dirigeait vers la mairie, versa, par ordre, à
la hauteur de l'ambulance.

On releva les matériaux contre l'hôtel désert.

Quelques bidons de pétrole roulèrent jusqu'à la
maison de rapport : on les y laissa.

L'ambulance, occupée de ses malades, ne se
douta même pas de l'encadrement menaçant qu'on
prenait la peine de lui faire.

Mais un passant vint, — c'était Bouvier — qui
jeta son cigare allumé dans le ruisseau où courait
l'huile minérale.

Une flamme s'éleva, qui lécha le trottoir couvert
de débris combustibles, lesquels se communiquè-
rent de l'un à l'autre par l'étincelle fatale.

Arrivé proche les maisons, le feu trouva les
aliments préparés. Les murs badigeonnés dans la
nuit suintaient l'essence, et les matériaux de la
voiture versée crépitaient furieusement.

Le cri : « au feu ! » pour la première fois dans
Paris terrorisé, n'eut pas le pouvoir d'attirer ces

hommes de dévouement et de courage qui courent
aux sinistres comme d'autres vont au plaisir !

Les pompiers avaient reçu l'ordre de ne pas
bouger !

A droite et à gauche de l'ambulance, les maisons
flambaient comme d'énormes paquets d'allumettes.
Elle même, prise entre ce double courant, à peine
éveillée, se sentit perdue.

Les voisins fuyaient avec des cris horribles, sans
avoir le temps de rien prendre, pas même un
vêtement.

Une confusion indescriptible suivit, dans l'am-
bulance, la subite révélation du péril.

Un infirmier cria le premier :

— Monsieur Le Bastu, nous brûlons !... Sauve
qui peut !

Le directeur effaré courait, ça et là ; sa femme
sanglotait.

— Sauvons nos malades ! s'écria le docteur
Molins.

Mais comment les sauver ?

Ceux des infortunés qui comprirent le danger,
poussés par l'effroi, bondirent hors de leur lit et
gagnèrent la cour sans aide.

D'autres essayèrent de se lever, et, n'en ayant
pas la force, se répandirent en lamentations.

On en vit quelques-uns s'élançant, affolés, vers
les fenêtres pour s'y précipiter.

Ils reculérent : les flammes, poussées par un vent

capricieux, balayaient déjà la façade d'où les vitres
tombaient en éclats.

Les plus atteints gémissaient sur leur couche.
Beaucoup appelaient Geneviève ou le docteur, ou
Jacques, leurs trois providences.

Geneviève et le docteur se consultaient en quel-
ques mots rapides. Une seule chance restait, puis-
que le boulevard vomissait le feu : c'était de gagner,
par derrière, une rue étroite, où les malades trou-
veraient peut-être un abri.

Quels malades choisir ?

Une douleur horrible poignait le cœur de Placial.
Il les aimait tous, et tous ne pouvaient échapper à
la mort prochaine, épouvantable !...

Il appela les infirmiers. Ils ne virent pas, et,
dans cette heure d'affolement, qui pouvait leur
reprocher d'avoir cherché d'abord leur propre
salut ?

Jacques roulait déjà un soldat dans ses draps
pour l'emporter.

Geneviève courut à Léon Bourgeal qui, faible
mais résolu, achevait de se vêtir.

— Voulez-vous vous appuyer sur moi ? dit-elle ;
je vais vous conduire au dehors. Vous boitez.

— Merci. Je peux marcher, fit-il avec un regard
de gratitude. Fuyez le danger, je vous en supplie !

Le docteur, sans plus parler, prit un des côtés
du colis vivant préparé par Jacques et le descendit
avec lui dans les escaliers que la fumée envahissait

Vous qui pleurez, venez à ce Dieu, car il pleure ;
Vous qui souffrez, venez à lui, car il gémit ;
Vous qui tremblez, venez à lui, car il sourit ;
Vous qui passez, venez à lui, car il demeure.

ÉTRANGER

ÉGYPTÉ. — L'Égypte est menacée en ce moment d'un danger plus grave que l'insurrection militaire d'Arabî; elle court risque d'être envahie par les populations de la haute Afrique.

Depuis les conquêtes d'Ibrahim, fils de Méhémet-Ali, l'empire des khédives s'étend bien au-delà des cataractes jusqu'aux grands lacs où commence le Nil.

Durant ces dernières années les troupes du Soudan ont infligé plusieurs échecs aux troupes égyptiennes; mais, en somme, elles ne songeaient pas à descendre la vallée du Nil pour envahir l'Égypte.

Aujourd'hui la désorganisation produite par la révolution d'Arabî a excité les convoitises de ces tribus sauvages. De plus, un fanatisme a paru qui s'est fait proclamer Mahdi, c'est-à-dire prophète, et qui promet aux sectateurs de l'Islam l'empire du monde. Il se sert, pour soulever ces peuplades, des prophéties musulmanes qui annoncent une évolution religieuse dans le quatorzième siècle de l'Hégire.

Ce nouveau Prophète aurait en ce moment une armée considérable, avec laquelle il a ravagé le Kordofan. Khartoum, qui est la clef du Haut-Nil, est menacé par cette invasion, et peut être enlevé par un coup de main, attendu qu'il est impossible d'envoyer des secours à cette distance.

On ne sait pas exactement ce qui se passe dans ces contrées lointaines; mais il est facile de prévoir que le Mahdi, qui dispose de forces considérables et qui n'a à vaincre que de faibles garnisons, peut, d'un jour à l'autre, descendre dans les provinces du Darfour et du Sennar, et envahir l'Égypte.

Les Anglais, qui ont fait leur expédition pour protéger le canal de Suez, auront alors à défendre l'Égypte contre un ennemi autrement formidable que les prétoriens d'Arabî qui leur ont à peine résisté.

Toutefois, pour rester dans la vérité, nous devons dire que nous n'avons à ce sujet que des renseignements fort vagues, toutes communications avec ces pays sauvages étant fort difficiles et fort rares. C'est le docteur Schweinfurth, explorateur de la Nubie, qui a fourni ces renseignements par une lettre adressée aux journaux anglais.

ALLEMAGNE. — M. de Bismarck a annoncé l'autre soir que la Russie et le cabinet britannique poursuivent une politique « qui amènera pas mal de coups de canon en Europe, en Asie et en Afrique d'ici à dix-huit mois. »

Le chancelier est convaincu qu'il y a une alliance secrète entre M. Gladstone et le gouvernement russe.

— D'après une dépêche privée, publiée par la Gazette de Francfort, on aurait décou-

vert les traces de menées nihilistes dans les provinces baltiques.

Des perquisitions faites la nuit dans différentes maisons de Sesswegen et Lasdohn, en Livonie, ont amené l'arrestation de 46 personnes qui étaient en relations avec les nihilistes russes; ces individus étaient munis de faux passe-ports et avaient en leur possession des écrits révolutionnaires. La plupart sont des instituteurs, l'un d'eux est secrétaire de mairie et l'autre étudiant.

L'instruction a fourni des renseignements qui amèneront probablement l'arrestation du meurtrier du baron de Megen-dorf, riche propriétaire, qui a été récemment assassiné.

RUSSIE. — Le journal russe *Novosti*, parlant de la question d'Égypte, s'exprime de la manière suivante :

« D'après une dépêche de Londres, l'Allemagne a protesté contre l'établissement en Égypte d'un contrôle financier spécialement anglais; elle demande que le contrôle ait un caractère européen. Cette démarche de l'Allemagne a une très-grande portée. »

« L'Autriche suit l'exemple de l'Allemagne, et les autres puissances n'appuient pas non plus les prétentions de l'Angleterre. Cette puissance se trouvera donc isolée, si elle se montre immodérée dans ses desirs. »

« La question d'Égypte entre ainsi dans une nouvelle phase. Ce revirement est très-rassurant et constitue une garantie de la paix européenne. Tant que l'accord régnera entre les puissances continentales, tout danger de collision sera écarté. »

« L'Angleterre a le droit de profiter de son expédition d'Égypte; mais il ne faut pas que le profit qu'elle en tirera soit nuisible aux intérêts de l'Europe en général, et amène, dès à présent, la solution de questions qui ne sont pas encore assez mûres pour être résolues d'une manière définitive. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 novembre.

La hausse a provoqué des réalisations assez importantes. Nous avions estimé en effet qu'elle ne pouvait avoir de durée; n'étant basée sur aucun fait sérieux, elle n'avait rien que de banquier à banquier, le public restant très-indifférent.

Nos rentes sont hésitantes: 3 0/0, 80.90, 80.80 et 80.90; amortissable, 81.35 et 81.25; 5 0/0, 114.95, 114.87 et 115.

Les fonds étrangers sont très-délaissés.

En ce moment, la Banque Ottomane sollicite l'épargne en faveur d'un nouvel emprunt Turc. Nous regrettons de voir, à côté de cette société étrangère, quelques-uns de nos établissements de crédit, tels que le Comptoir d'Escompte, désormais comptoir International, et le Crédit Lyonnais. Le concours matériel et moral apporté à un emprunt Turc est un fait grave. L'épargne saura combattre les tendances fâcheuses qu'ont désormais les banques à ne rechercher et ne s'attacher qu'aux emprunts étrangers ainsi qu'aux entreprises lointaines. On sait d'ailleurs fort bien ce que valent les engagements du gouvernement Turc; l'épargne et les capitalistes se souviendront que ce pays ruiné, écorché et virtuellement en faillite ne pourra jamais leur offrir, quoi qu'en disent les prospectus distribués de tous côtés, des gages sérieux.

L'action du Crédit Foncier qui avait déjà franchi le cours de 1,370 atteint 1,375.

reux! s'écria-t-il; au nom de l'humanité, je vous adjure de les recueillir!

Sans plus rien écouter, il fit signe à Geneviève de l'imiter et s'élança de nouveau vers l'ambulance.

Léon, pétrifié de surprise en les voyant retourner au feu, s'adossa contre un mur, les oreilles bourdonnantes.

Trois fois, les quatre courageux sauveteurs renouvelèrent ce tour de force, apportant au seuil des malades, et retournant en chercher encore.

Dans la rue, cet héroïsme portait des fruits. On ne repoussait plus les infortunés roulés dans leur couverture, et les maisons inhospitalières s'ouvraient enfin devant leurs souffrances; plus loin, on essayait de leur donner quelques secours.

L'incendie gagnait du terrain dans l'hôtel Le Bastu; à la quatrième tentative de Jacques et du docteur, la fumée faillit les aveugler.

Geneviève se sentit menacée d'asphyxie.

L'infirmier qui les aidait, las, les cheveux roussis, refusa son service et disparut.

Un interne avait réussi à emmener M. et Mme Le Bastu.

Le capitaine Hubert les suivit péniblement.

— Pensez à vous, Geneviève, dit Placiel découragé.

— Songez-vous à vous-même, Placiel! répondit-elle.

— Tant que je pourrai faire quelque bien ici...

Les titres de la Foncière de France et d'Algérie et des Magasins Généraux de France et d'Algérie ont d'importantes demandes qui provoquent un relèvement sérieux des cours.

Quelques affaires sur le Crédit Provincial et la Banque Centrale de Crédit, voilà les seuls titres que les capitalistes doivent mettre en portefeuille. Suez, 2,590 à 2,585. Panama, 492.50. — Lyon, 1,610; Orléans, 1,265.

Chronique militaire.

CONVOCATION DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE CAVALERIE.

Le ministre de la guerre a décidé que les officiers de réserve de cavalerie ne seront plus astreints qu'à une période d'exercices de vingt-huit jours tous les deux ans, et qu'ils seront convoqués par moitié, chaque année, dans tous les corps d'armée, au moment de l'appel des réservistes d'infanterie. Les officiers nouvellement promus seront convoqués pour la première fois, l'année qui suivra celle de leur nomination; ils le seront ensuite de deux ans en deux ans jusqu'à l'époque de leur passage dans l'armée territoriale.

A leur arrivée au corps pour y accomplir une période d'instruction, les officiers de réserve seront affectés aux emplois de leur grade vacants dans les escadrons actifs et au dépôt. Ces vacances remplies, les officiers en excédant seront répartis dans les escadrons actifs.

Les officiers de réserve du 49^e corps d'armée domiciliés en France seront convoqués dans les mêmes conditions par les soins du commandement local, qui les affectera à des corps de la région. Des dispositions analogues devront être prises par le général commandant le 49^e corps pour les officiers de réserve domiciliés en Algérie. Cet officier réglera leur convocation selon l'époque des appels dans la colonie.

DU PORT DE LA BARBE DANS L'ARMÉE TERRITORIALE.

La « liberté de la barbe » menace de devenir un cliché que les journaux militaires, sans compter les autres, inséreront périodiquement à chaque appel d'une classe active, de la réserve et de l'armée territoriale. Il serait pourtant bien facile au ministre de mettre au terme à cette scie. Les partisans du rasoir, ou, pour parler plus franc, de la routine, n'ont pas osé toucher aux barbes des territoriaux. Ils ont craint avec raison que cette tracasserie, plus vexatoire qu'elle n'en a l'air, n'amènât une réaction contre l'institution nécessaire de l'armée de seconde ligne, ou tout au moins un grand refroidissement dans le zèle des pères de famille convoqués. Il en résulte, et cela a été dit cent fois, que sous prétexte d'uniformité, on voit, comme à présent, sortir des mêmes casernes des mentons rasés et des visages barbus, aussi réglementaires les uns que les autres.

Une nouvelle classe va être appelée dans quelques jours; l'occasion est excellente pour supprimer le rasage obligatoire, et in-

— Il n'y a plus personne à sauver. Voyez...

— Où sont passés les derniers malheureux?

Allous aux salles du bas... Geneviève ne put répondre. Elle trébucha. L'air manquait à ses poumons.

Ceux qu'elle venait de tirer d'une position désespérée s'étaient traînés, mourants, hors des salles; l'asphyxie en avait arrêté un dans l'escalier; un autre était mort de peur et de faiblesse en touchant la cour. Un troisième agonisait dans un coin.

On n'entendait plus de plaintes. La flamme crépitante, envahissante, victorieuse, demeurait maîtresse du terrain.

Placiel enveloppa Geneviève de son bras et l'entraîna presque à l'aveugle hors de la fournaise. Les marches s'effondraient sous ses pas, son pied heurta des cadavres, tandis qu'il s'efforçait de soustraire son cher fardeau à la chute des débris.

Il atteignit la porte de la cour; un air respirable frappant Geneviève au visage la ranima tout aussitôt.

— Où est Léon? balbutia-t-elle.

— Où est Jacques? répondit Placiel en inspectant rapidement la rue Blot.

On ne les voyait ni l'un ni l'autre dans la foule pressée.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDENEUX.

introduire en même temps « la liberté de la barbe » dans le règlement qui va paraître un jour ou l'autre. (Programme militaire.)

Les engagés volontaires d'un an ignorent généralement qu'ils ont la faculté d'entrer quelque moment que ce soit de l'année. Le régiment peut recevoir quarante jeunes gens par an, à la condition qu'ils n'appartiennent pas au département de la Seine ou de Seine-et-Oise.

C'est parmi les volontaires d'un an que le régiment recrute ses comptables, ses dessinateurs, ses ouvriers en fer et en bois, ses mécaniciens et ses chauffeurs. Avis aux intéressés.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Le Conseil municipal vient de disposer encore des deniers des contribuables pour une création dont le besoin ne se faisait nullement sentir.

Il a voté l'organisation d'un bataillon scolaire qui sera équipé sur le pied de ceux des écoles de Paris.

Bien des fournisseurs de la ville et en particulier ceux du Bureau de bienfaisance trouveraient bien plus utile qu'ils fussent réglés avec plus de ponctualité; beaucoup se plaignent que des trimestres entiers restent en arrière.

Les travaux du pont du chemin de fer, qui ont été interrompus et repris, sont menacés par les eaux d'être suspendus de nouveau.

La maison Caill pousse avec activité la construction du tablier métallique. Contrairement à la croyance de beaucoup de nos concitoyens, la passerelle pour les piétons, réclamée par tous et qui devait rendre de si grands services, est supprimée. C'est l'Administration municipale de notre ville, nous dit-on, qui s'y est montrée la plus opposée et qui a fait peucher la balance pour la suppression.

La même faute a été commise lors de la construction du pont du chemin de fer à Chalonnes; aujourd'hui, le pays la regrette vivement, et on critique les administrateurs de campagne qui n'ont pas compris que plus il y a de voies de communication d'une rive à l'autre, plus il y a d'avantage, de transactions, etc.

Il en sera de même chez nous, si une satisfaction légitime n'est pas accordée à la population. D'après certains renseignements qui nous sont parvenus, l'Administration pourrait encore obtenir cette passerelle.

Espérons que cette première information lui permettra de s'en occuper activement. Chacun lui en saura gré.

La police de Saumur est occupée en ce moment à rechercher les enfants au-dessous de 13 ans qui sont placés, soit en service dans des maisons particulières, soit en apprentissage, et qui gagnent ainsi quelque argent.

La semaine dernière, un agent s'est présenté chez une pauvre veuve dont le fils aîné est placé dans une maison de commerce.

— Madame, lui dit l'agent, pourquoi n'envoyez-vous pas votre fils à l'école?

— Parce qu'il est chez M. X., qui le loge et le nourrit, et avec ma journée je ne puis même pas suffire à mes trois autres enfants.

— Allez vous en expliquer à la Mairie.

— Pas nécessaire, voilà la raison. Dites à M. le Maire que s'il veut me compenser les gages et la nourriture de mon enfant, je l'envoierai volontiers à l'école.

— Ce n'est pas mon affaire. Allez-y vous-même.

— Alors que venez-vous faire chez moi, si ce n'est pas pour m'entendre?

Il est bien certain que beaucoup de ménages pauvres ne pourraient se passer du menu salaire que gagnent leurs enfants et qu'une compensation soit de l'Etat, soit de la commune, leur est indispensable.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décision ministérielle du 27 octobre, M. Chabert, médecin principal de 2^e classe à l'hôpital militaire de Bastia (Corse), passe

à l'école d'application de cavalerie de Saumur.

Nous avons annoncé hier le succès de la maison Angelo Bolognesi et Carichou à Bordeaux. Nous constatons avec plaisir qu'un autre industriel de notre ville, M. Baudouin, charcutier, rue de la Tonnelie, n'a pas été moins heureux.

Il lui a été décerné une médaille de bronze pour ses terrines de pâtés de foies gras et pour ses terrines de pâtés de gibier qui ont été reconnus supérieurs.

Les pâtés de gibier de notre ville ont une réputation qui fait une concurrence redoutable aux produits similaires, seuls en vogue jusqu'à ce jour.

L'ACCIDENT DU THÉÂTRE DE SAUMUR.

Le *Courrier d'Angers* rapporte en ces termes le déplorable accident dont a été victime lundi soir, à Saumur, l'un des plus sympathiques artistes du Grand-Théâtre d'Angers :

M. Constance, l'excellent second ténor qui a eu tant de succès dans le rôle de Grisol, a eu le pied complètement traversé d'un coup d'épée au moment du finale dans le simulacre de combat.

M. Constance, pour ne pas interrompre la représentation, a eu le courage, malgré la douleur que lui causait sa blessure, de chanter le troisième acte, mais il a dû rester assis.

Hier matin, le blessé qui était rentré dans la nuit à Angers, avait un peu de fièvre. Cependant le médecin espère qu'il n'y aura pas de complication.

Après avoir reproduit les renseignements que nous avons donnés mardi, l'*Union de l'Ouest* ajoute :

La blessure de M. Constance n'est pas très-grave, mais il a dû se faire remplacer hier, dans le *Voyage en Chine*; M. Dangle, jeune premier rôle, a bien voulu tenir son rôle. Aujourd'hui, les nouvelles du blessé sont aussi satisfaisantes que possible. La fièvre a cédé. M. Constance en sera quitte pour plusieurs jours de repos.

Ce soir jeudi on joue de nouveau le *Voyage en Chine*, et l'affiche mentionne que M. Dangle, en attendant le rétablissement de M. Félix Constance, remplira le rôle de Maurice Fréval.

Température. — La pluie persiste d'une façon désespérante. Pendant plus de trente heures elle est tombée pour ainsi dire sans discontinuer et souvent avec abondance; ce matin seulement, vers cinq heures, le temps s'est éclairci. La culture est très-inquiète, les semailles ne sont pas faites à moitié. Le baromètre est descendu à 747. Le vent souffle très-fort de l'ouest et la température s'est refroidie.

Pèlerinage au tombeau de saint Martin à Tours, le jeudi 16 novembre.

Avis. — Il importe que les personnes désireuses de faire ce pèlerinage se fassent inscrire sans retard, afin que MM. les organisateurs sachent au moins dimanche soir le chiffre approximatif des pèlerins.

Dans le mouvement préfectoral rendu nécessaire par la vacance de la préfecture de la Somme, M. Assiot, ancien préfet de Maine-et-Loire, aujourd'hui préfet de Vaucluse, serait appelé à la préfecture du Puy-de-Dôme.

M. Allain-Targé fils, préfet de la Haute-Loire, serait nommé préfet de la Vienne.

La Banque de France vient de mettre en circulation une grande quantité de billets de 50 francs.

Le prince Victor, fils du prince Jérôme-Napoléon, a signé avant-hier son engagement comme volontaire d'un an. Le prince est incorporé dans le 32^e régiment d'artillerie, en garnison à Orléans. C'est samedi prochain que le jeune engagé volontaire doit rejoindre son corps.

L'INSTRUCTION MORALE ET CIVIQUE.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Nous sommes avertis que, dans l'un de nos cantons de Maine-et-Loire, M. l'inspec-

teur primaire a réuni récemment tous les instituteurs et institutrices, à l'effet de leur donner ses instructions particulières au sujet de l'application de la nouvelle loi sur l'enseignement primaire.

Nota bene : Les institutrices de ce canton étant toutes ou à peu près toutes *congréganistes*, M. l'inspecteur a été, dans son langage, « tout lait tout miel », comme on dit. A l'entendre, rien ne serait de nature, dans l'application de la loi, à effaroucher la religion des « bonnes sœurs ». Elles n'ont point à s'inquiéter de ce que la loi nouvelle peut exiger d'elles et des enfants confiés à leurs excellents soins. Le gouvernement a confiance et la République étonnera les populations par la douceur, par la modération et par l'impartialité qui présideront à l'application de la loi du 28 mars.

Sur ces bonnes paroles, M. l'inspecteur donne congé à ses « bonnes sœurs » institutrices, et reste seul avec les instituteurs.

Ici, nouvel entretien, autre antienne! On parle un peu plus librement de la grande question de l'*Instruction morale et civique*. — On dit alors, nous est-il affirmé, un tas de choses curieuses et intéressantes, — par exemple, que M. Paul Bert avait très-bien traité, dans son *manuel*, la question de l'*instruction civique*, mais très-mal celle de l'*instruction morale*!!! — Diable! Diable! Voilà qui va loin, civique, pas morale. — Mais n'insistons pas sur les détails. La conclusion de l'entretien confidentiel, la voici :

« Les instituteurs devront se procurer et remettre entre les mains de leurs enfants un petit manuel d'*instruction civique et morale*. »

Un des auditeurs ayant fait observer qu'une circulaire ministérielle disait que les instituteurs étaient libres de faire eux-mêmes ce cours sous leur propre responsabilité, et en consultant seulement les leçons improvisées d'un manuel laissé à leur choix :

— Non pas, a déclaré M. l'inspecteur primaire : — il faut que vous mettiez entre les mains des enfants un manuel d'*instruction morale et civique*, mais vous êtes libre de choisir le manuel.

Séance tenante, il fut présenté à M. l'inspecteur un de ces nouveaux manuels : — Pas celui-là, répondit-il, il n'est pas accepté.

Et, en fin de compte, M. l'inspecteur primaire a laissé le choix (?) entre le *Manuel de M. Paul Bert*, — (qui traite bien la question *civique* et ne traite pas bien la question *morale*) — et le *Manuel de M. Pierre Laloi*.

Voilà ce que le nouveau régime entend dire lorsqu'il parle de son libéralisme et de l'impartialité et de la modération avec lesquelles il est résolu à appliquer la loi nouvelle.

Allez, messieurs ! — mais, croyez-vous ou ne vous croyez pas, ce n'est pas la paix que vous faites ainsi, c'est la guerre, et la guerre à nos croyances et à nos consciences, ce qui est la plus odieuse et la plus longue de toutes les guerres, sans compter que vous vous attaquez à l'esprit et à l'âme des enfants, ce qui vous portera malheur.

— Vous savez, les enfants sont terribles et ils seront, — au train que vous prenez — des enfants terribles pour la 3^e République.

REVOCATION D'UN MAIRE.

Le préfet de la Loire-Inférieure a cru devoir suspendre pour deux mois de ses fonctions M. Polo, maire de la commune de Gorges.

Le considérant porte que M. Polo a prononcé, au cours d'une délibération et au moment de l'élection des délégués du Conseil municipal au sein de la commission scolaire, un discours des plus violents contre la loi du 28 mars 1882 qu'il a mission d'appliquer et de faire respecter.

Aussitôt M. Polo a adressé de Paris à M. le préfet la lettre suivante :

« Paris, le 30 octobre 1882.

» Monsieur le préfet,

» Je reçois communication de votre arrêté du 28, me suspendant, pour deux mois, de mes fonctions de maire de Gorges, à raison d'un discours que j'ai prononcé le 29 mai 1882, dans le Conseil municipal, au sujet de la loi sur l'Instruction primaire.

» Je viens répondre quelques mots aux reproches que vous m'adressez et sur lesquels vous appuyez cette mesure de rigueur.

» 1^o Je maintiens que mon discours, ou plutôt ma déclaration, n'est point une œuvre de violence : je me suis borné à caractériser la loi exactement telle qu'elle est, en m'abstenant de toute exagération de langage.

» 2^o Si j'ai élevé la voix au sein de notre assemblée municipale, je l'ai fait par devoir de conscience et pour exposer clairement à mes collègues à quelles conditions et sur quelles raisons je me prêtai à l'exécution de la loi. C'était là un incident de discussion intérieure, étranger à la désignation légale des membres de la Commission scolaire, et je n'avais point à vous le transmettre ; ma protestation, d'ailleurs, ne voulait pas être un défi.

» Mais je n'ai rien dissimulé ; mes paroles ont été intégralement reproduites au registre des délibérations, avec le compte rendu des diverses affaires traitées dans la séance du 29 mai ; et elles ont été ainsi mises à la disposition du public, désireux de connaître les discussions du Conseil.

» Après ces rectifications, je crois user de mon droit en intervertissant les rôles et en vous demandant si c'est bien à vous qu'il appartient de me frapper pour un pareil motif.

» En novembre 1880, vous étiez préfet de la Dordogne ; et dans votre département vous avez présidé à l'exécution des décrets du 29 mars, vous avez commandé ces scènes de dévastation sauvage et ces attentats contre les personnes qui rappelaient les jours les plus lamentables de notre histoire, et qui excitaient partout l'indignation et la douleur. D'abord, à Périgueux, dans le couvent des PP. Capucins, puis, quelques jours après, dans la maison des Prémontrés de Saint-Jean-de-Côle, vos agents, sans mandat judiciaire, sans l'ombre d'un prétexte légal, ont croché et brisé les portes, envahi les propriétés privées, jeté brutalement hors de leur domicile des citoyens inoffensifs, dignes de toutes les sympathies et de tous les respects.

» Et c'est le fonctionnaire qui a fait ainsi servir le poids de la puissance publique à opprimer l'innocence et le droit, celui à qui l'ombre la plus épaisse ne devrait pas suffire pour cacher de tels exploits, celui que les tribunaux attendent pour lui demander un compte sévère quand la justice cessera d'avoir les mains liées, c'est lui qui a osé s'en prendre injustement à l'élu de ses concitoyens, au magistrat dont le seul crime a été de protéger l'enfance contre ceux qui, avec Dieu, voudraient arracher de son âme tout sentiment du devoir, toute noble et généreuse pensée, toute consolation et toute espérance !

» Puisque c'est là ma faute, je m'en honore ; mais je vous plains de vous être prêté à la châtier.

» Recevez, Monsieur le préfet, les salutations qui vous sont dues hiérarchiquement.

» Jules Polo,

» Maire suspendu de Gorges.

M. le préfet, vexé de cette verte leçon, a provoqué un décret d'après lequel M. Polo est révoqué de ses fonctions.

Cela devait être, l'indépendance du caractère et la noblesse des sentiments sont des crimes que la R. F. ne laisse pas impunis.

Le gouvernement fait fi, dans la circonstance, du suffrage universel.

NANTES.

On a essayé samedi, pour la première fois, au Grand-Théâtre de Nantes, les représentations à moitié prix imposées cette année par le cahier des charges ; nous n'avons jamais compris cette innovation, dit l'*Espérance du Peuple*, et le triste résultat de ce premier essai semble nous donner raison, car la salle était fort peu garnie ; nous persistons à croire que deux ou trois représentations gratuites eussent été beaucoup plus populaires et n'auraient pas fait perdre plus d'argent à M. Lafon.

On annonce comme prochaine l'exécution à Nantes de la *Conjuration des Fleurs*, une cantate inédite d'un Nantais, M. A. Bourgault-Ducoudray. Cette œuvre, dédiée par lui à la Société d'Horticulture, dont son père a été longtemps président, nécessite un chœur nombreux de voix de femmes avec soli et orchestre. La Société d'Horticulture a pris l'initiative de cette solennité et fait, en ce moment, les plus grands efforts pour réunir le personnel choral indispensable.

Tout dernièrement ont eu lieu à Paris les concours pour l'admission aux classes de chant du Conservatoire. Le jury (cela fait positivement frémir) a entendu 224 aspirants, 110 hommes et 114 femmes, et a admis seulement 49 hommes et 24 femmes,

parmi lesquelles se trouve une négresse douée d'une voix superbe. A part l'*Africaine*, nous ne voyons pas ce que cette négresse pourra bien jouer au théâtre, à moins cependant de se peindre en blanche, puisque nos chanteuses se peignent bien en noir pour chanter le rôle de Selika.

Parmi ces 224 néo-chanteurs et chanteuses, il y avait des élèves des Conservatoires de Marseille, de Toulouse, de Dijon, de Lille, etc., mais pas un seul du Conservatoire de Nantes, qui pourtant s'intitule pompeusement Succursale du Conservatoire de Paris. (Espérance du Peuple.)

Faits divers.

On vient d'amener à l'hospice de Dinan (Côtes-du-Nord) une jeune fille de vingt-deux ans, de la commune de Pleudihen, qui, depuis treize semaines, était endormie. On lui ingurgitait du bouillon pour soutenir ses forces. Le médecin en chef de l'hôpital est parvenu à la réveiller à l'aide d'un courant électrique.

Cette fille, gardeuse de vaches, ne paraît point avoir souffert de cet état cataleptique. Elle ne se rappelle que très-vaguement ce qui s'est passé. Les médecins croient qu'elle ne tardera pas à retomber dans son étrange sommeil.

On télégraphie d'Halifax, 7 novembre :

« L'asile des pauvres a été détruit par un incendie.

» Trente et un malades ont péri. Ces 31 victimes se trouvaient à l'étage le plus élevé de la maison. L'incendie a éclaté au rez-de-chaussée et a gagné les étages supérieurs par la cage de l'ascenseur. Il a été ainsi impossible de sauver ces pauvres gens, car aucune échelle n'était assez longue pour atteindre à l'étage où ils se trouvaient. »

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CERUZIOU — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix broché, 50 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

Depuis quelle époque le fer est-il employé en médecine? — L'emploi du fer en médecine remonte à l'année 539, c'est en cette année qu'il fut administré pour la première fois à l'état métallique par le savant Alexandre de Tralles. Plus de mille ans se sont écoulés depuis et tous les médecins ont continué à administrer le précieux métal. Ils l'ont longtemps donné sous forme de limaille ou de poudre grossière. Plus tard, ils l'ont associé à diverses autres substances, ils en ont fait des sirops, des pilules, des dragées, des pastilles. Jamais ils n'ont obtenu des résultats comparables à ceux que leur vaut le FER BRAVAIS (gouttes concentrées). Sans action irritante sur l'estomac, complètement assimilable, ne noircissant jamais les dents, le FER BRAVAIS a encore une qualité fort appréciable, c'est le moins cher des médicaments propres à combattre l'appauvrissement du sang et l'anémie.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 30 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^o, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 NOVEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	80 60	81 10	Nord	1930	1940	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	81 15	81 30	Orléans	1265	1270	Dép. de la Seine, emprunt 1857	389	75 335
4 1/2 %	109 05	109 75	Ouest	795	800	Bons de liquid. Ville de Paris.	118	516
Obligations du Trésor.	500	497 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1542	1550	Obligations communales 1870.	433	441
Obligations du Trésor nouvelles	505	503	Canal de Suez.	2575	2600	Obligat. foncières 1870 2 1/2 %	447	50 432 50
Bons de liq. départementaux.	521	522	OBLIGATIONS.			Est	372	50 370
Banque de France.	5300	5395	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	500	504 50	Midi	360	360
Comptoir d'escompte	1000	1005	1865, 4 %	511	518	Nord	371	373
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1375	1380	1869, 3 %	399	399	Orléans	370	370 75
Crédit de France	130	135	1871, 3 %	393	393	Ouest	370	370
Crédit mobilier	460	452 50	1875, 4 %	510	513	Paris-Lyon-Méditerranée.	372	372
Est	730	735	1876, 4 %	515	515	Paris-Bourbonnais	370	369
Paris-Lyon-Méditerranée.	1602	1600				Canal de Suez.	554	557
Midi	1195	1200						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	matin (s'arrête à la Roseraie)
8	56	matin, omnibus-mit.
1	25	soir.
3	39	
7	15	express.
10	36	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures	20 minutes du matin	direct-mit.
8	31	omnibus.
9	37	express.
12	48	soir.
4	44	omnibus-mit.
10	54	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 45 du soir arrive à Saumur à 6 heures 36.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur, successeur de M^e LE BLAYE.

A VENDRE

Par adjudication, Le dimanche 26 novembre 1882, à 1 h. après midi. En l'étude de M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27.

MAISON DE CAMPAGNE

Au Petit-Puy, commune de Saumur, comprenant 5 pièces, dont 3 à cheminée, buanderie, cave dans le roc. Jardins superposés. Contenance totale : 5 ares. Vue magnifique sur la Vallée. Mise à prix : 4,000 fr. Une seule enchère adjugera. Cette maison dépend de la succession de M^e Trubert. S'adresser, pour visiter, dans la maison même. (596)

Étude de M^e PLAÇAIS, notaire à Angers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Le jeudi 16 novembre 1882, à 2 heures de l'après-midi, En l'étude de M^e PLAÇAIS, notaire à Angers, rue des Cordeliers, n° 13, Sur la mise à prix de 350,000 à 295,000 fr.

BELLE TERRE EN ANJOU

NOMMÉE LA TERRE DE PRINCÉ D'une contenance de 187 hectares 10 ares 04 centiares, située commune de Champigné, et par extension communes de Querru et Secaux (Maine-et-Loire). Communication avec Angers très-facile, à 14 kilomètres de la gare de Châteauneuf-sur-Sarthe. Belle chasse. Revenu : 12,000 fr. S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e PLAÇAIS. (566)

Étude de M^e HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M^e GUBIN, et de M^e CORDELET, avoué au Mans, rue des Quatre-Roues, 48.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION Aux enchères publiques, Le dimanche 12 novembre 1882, à une heure du soir, En l'étude dudit M^e HILAIRE,

UNE FERME

Nommée FERTREUX Comprendant des bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, terres labourables, prés, pâtures, bois taillis et sapinières; le tout situé en la commune de Jumelles, d'une contenance de soixante-six hectares trente-huit ares treize centiares. Sur la mise à prix de 90,000 fr. S'adresser, pour les renseignements, auxdits M^e HILAIRE et CORDELET. (571)

A AFFERMER

DE SUITE, LA FERME DE L'ÉTANG Commune de Gennez. S'adresser à M. Louis BLANCHARD, à Louerre. (618)

A VENDRE
Un JARDIN bien affruié

Situé rue de la Gueule-du-Loup, Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier; cave en roc; pompe. S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

A LOUER
PRÉSENTMENT
PORTION DE MAISON

Sise à 300 mètres de la gare de Chacé-Varrains, Avec servitudes, belles caves et jardin. S'adresser à M. Alexandre CARRET, propriétaire à Varrains. (591)

A VENDRE
OU A ARRENTER
UNE MAISON

Avec Jardins, Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55. S'adresser à M. BARILLET, même rue.

MAGASIN DE TISSUS

Dans une des rues les plus commerçantes de Baugé, Bonne clientèle. A CEDER DE SUITE Facilités pour le paiement. S'adresser : M^e COUDRUSE, avoué à Baugé; M. BOURGEOIS, arbitre à Angers. (594)

TRÈS-BON MAGASIN
A CEDER

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
BON ET FORT CAMION

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UN BON CHEVAL

Agé de six ans, très-doux, parfaitement dressé, s'attelant et se montant. S'adresser au bureau du journal.

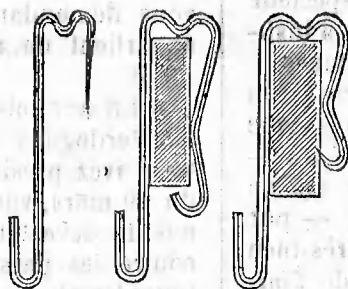
A VENDRE
UN EXCELLENT CHIEN COUCHANT

S'adresser au bureau du journal.

VINS DE TABLE
Crû supérieur du Midi.

Muscats Frontignan, Alicante, etc. Spécialité pour hôtels et clientèle bourgeoise. VIALAS, Emilien; propriétaire à Cazouls-les-Béziers (Hérault), demande des Représentants.

PLUS D'ARDOISES ENLEVÉES PAR LE VENT



AVEC LES AGRAFES A PRESSION ET CRAMPON Formant hampeçon Système breveté s. g. d. g. pour la France et l'Étranger.

MENIER-GUÉRET
Seul fabricant

A SAUMUR (MAINE-ET-LOIRE) Cette Agrafe, par sa solidité et sa facilité de pose, lui a valu, à l'Exposition de Nantes, le prix unique sur 4 systèmes exposés. Le système d'agrafe MENIER est médaillé dans toutes les Expositions. M. MENIER fabrique ses agrafes et ses crochets pointés en cuivre, fil galvanisé et feuillard.

LA
Réglisse Sanguinède
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Névroses, et l'Estomac, et facilite la Digestion.
0,75 dans toutes Pharmacies.

IL FAUT LIRE
DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Qui paraît toutes les Semaines
LE COMBAT DE LA VIE
PAR HENRI RIVIÈRE.

SUIVI DE
LES AVENTURES DE SATURNIN FICHET
PAR FRÉDÉRIC SOULIÉ.
10^e LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4^e
ABONNEMENTS:
PARIS : 1 an, 6 fr.; 6 mois, 3 fr.
DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 48 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.
BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS.

L'HYGIÈNE PRATIQUE

Journal hebdomadaire, rédigé par les sommités scientifiques dans le but de vulgariser l'hygiène et rendre ainsi son application facile dans la maison, la famille, l'école, l'atelier, les champs, l'armée, etc. L'Hygiène pratique est le journal le plus intéressant, le plus instructif et le meilleur marché de toute la Presse scientifique de France.
PRIX DE L'ABONNEMENT : 3 fr. PAR AN.

Adresser mandat ou timbres-poste à M. Marc de Rossiény, administrateur délégué de l'Hygiène pratique, 14, rue de la Tour-d'Avèrue, Paris.

AVIS

M. SARGET-GIRAULT

Propriétaire des **MAGASINS de la PAIX** Situés rue d'Orléans, à Saumur, Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement. Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les Marchandises ET A DES PRIX QUI DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.
VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE
De GLACES nues, encadrées et à vitrage POUR DEVANTURES DE MAGASINS.
Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.
Dorures de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.
Demander le Tarif

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le Magasin d'Ustensiles de Pêche et de Filets de Pêcheurs en tous genres

E. LARDÉ

autrefois situé place de l'Hôtel-de-Ville, n° 4, est maintenant transféré Grand'Rue, n° 1 et 3, près la place Saint-Pierre.
M. LARDÉ offre aux amateurs de pêche l'assortiment le plus complet que l'on puisse désirer.

FEUX D'ARTIFICE

Pour fêtes publiques et particulières.

ARMES DE CHASSE

Nouveau perfectionnement du « choke-bore ». Portée extraordinaire
Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La Maison GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication. La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable ajustage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la promptitude de l'exécution des ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger. La MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, est en mesure de fournir, sur l'heure, les meilleurs modèles, avec crosse aux pentes et mesures de l'acheteur; il est donc plus sûr et plus économique de s'adresser à elle, que de prendre ce que l'on trouve chez un marchand armurier mal assorti. Envoi gratuit et franco de l'ALBUM-GALAND, traité complet d'armurerie, illustré de 60 gravures. Ecrire à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.